

Compte rendu de la rencontre entre l'Agence Française de Développement et Coordination SUD

Lundi 5 mars 2007 (11h – 13h)

Participants :

- **AFD** : Jean-Michel SEVERINO, Directeur général, Michel JACQUIER, Directeur des opérations, François COLAS, Secrétaire général adjoint, Jean-Yves GROSCLAUDE, Directeur du département développement rural, environnement et ressources naturelles (TEN), Alain HENRY, Directeur du département infrastructures et développement urbain (TID), Henry DE CAZOTTE, Directeur de la communication, Maurice BERNARD, chef de projet au département infrastructures et développement urbain, Patrick DAL BELLO, chargé de mission au département Afrique de l'Ouest (GOA), Joseph ZIMET, responsable des relations avec les ONG.

- **MAE** : Fethi BEN BRAHIM, Chef de la Mission d'Appui à l'Action Internationale des ONG (MAAIONG) au Ministère des Affaires Etrangères (MAE).

- **Coordination SUD** : Henri ROUILLE D'ORFEUIL, Président de Coordination SUD, Serge ALLOU, Directeur du GRET, Nicolas BEROFF, Président du CIDR, Alain BOINET, Directeur de Solidarités, Xavier BOUTIN, Directeur Exécutif de l'IECD, Denis BRANTE, Délégué Général du Defap, Michel BRUGIERE, Directeur Général de Médecins du Monde, Renaud COLOMBIER, Directeur Exécutif de Coordination SUD, Christophe COURTIN, Directeur des programmes du CCFD, Lucien COUSIN, Président du CLONG Volontariat, Georges D'ANDLAU, Président de la Plate-Forme pour le Commerce Equitable, François DANEL, Directeur Général d'Action contre la Faim, Patrick EDEL, Président de la Coordination d'Agen, Marc GENEVE (CNAJEP), Anne HERY, Responsable du bureau de Paris de Handicap International, Philippe LEVEQUE, Directeur Général de CARE France, Gus MASSIAH, Président du CRID, Brice MONNOU, Vice-présidente du COLEIJ, représentant le FORIM, Jacques OULD AOUDIA, Président de Migrations et Développement, Daniel VERGER, Directeur de l'action internationale du Secours Catholique, Jean-Louis VIELAJUS, Délégué Général du CFSI.

Jean-Michel Severino, Directeur Général de l'AFD, rappelle en introduction que l'objectif de cette rencontre est de mener une réflexion autour de l'évolution des relations qu'entretiennent les organisations non gouvernementales (ONG) et l'Agence Française de Développement. L'évolution de l'AFD, dans le contexte de la réforme de la coopération française et les transformations du champ du développement, entraînées entre autres par une diversification des acteurs concernés, amènent une nécessaire intensification de la relation entre l'AFD et les ONG et impliquent des réflexions nouvelles à ce sujet.

Au cours des deux dernières années, de nombreuses pistes de réflexion ont été explorées. Parmi les éléments qui ont inspiré la réflexion figurent de nombreuses rencontres avec les organisations non gouvernementales, ainsi qu'une enquête sur la perception de l'Agence par les ONG françaises, menée en 2005. Cette réflexion a abouti à l'élaboration d'une architecture

nouvelle pour les relations entre l'Agence et les ONG, que l'AFD a inscrite dans son Projet d'Orientation Stratégique (POS) adopté par le Conseil de Surveillance le 18 janvier 2007.

Dans son POS, l'Agence reconnaît que le travail avec les ONG est fondamental et fait partie des éléments-clé du positionnement de l'Agence dans le paysage du développement. Le paysage des acteurs de l'aide s'est profondément diversifié et les canaux de mise en place de l'appui aux sociétés du sud sont aujourd'hui de plus en plus variés idéologiquement et techniquement. Une institution comme l'AFD ne peut désormais avoir un impact sur le terrain que si elle sait travailler avec cette diversité d'acteurs : collectivités locales, fondations, entreprises privées et organisations non gouvernementales. Pour l'Agence, l'approfondissement de ses relations avec les organisations de solidarité internationale est un acte de réalisme.

Jean-Michel Severino souligne que l'AFD n'est pas la tutelle des ONG françaises. L'AFD est un opérateur, certes public, mais qui sollicite de l'argent de l'Etat pour mettre en place des opérations concrètes ou produire des réflexions stratégiques. L'Agence est à la recherche d'un partenariat d'égal à égal avec d'autres opérateurs aux statuts différents et d'inspiration différente. Ce partenariat peut prendre des formes extrêmement diverses : discussion et réflexion stratégique sur des politiques communes ou sur les politiques de l'Agence, regard critique, collaboration intellectuelle, partenariats opérationnels dans des actions conjointes (cofinancement).

L'évolution du positionnement de l'AFD nécessite une intensification des échanges et l'invention de nouveaux canaux opérationnels, qui doivent s'inscrire dans une démarche de discussion. Cette discussion doit être institutionnalisée, l'AFD l'a compris à travers les échanges qu'elle a pu avoir avec les ONG.

Jean-Michel Severino insiste sur la nécessité de mieux structurer le dialogue. Si les contacts entre l'AFD et les ONG sont multiformes : relations bilatérales avec de nombreuses organisations, discussions thématiques (8 réunions de concertation sectorielle depuis 2005), les acteurs déplorent toutefois l'absence de moments de synthèse. L'AFD suggère ainsi de mettre en place une réunion de synthèse annuelle qui permettrait d'embrasser toutes les dimensions de cette relation et d'en discuter la méthodologie et l'orientation générale. Il pourrait être souhaitable de profiter pour cela de la semaine du réseau, pendant laquelle les directeurs d'agences sont présents à Paris, afin d'associer à la réflexion les agents présents sur le terrain.

L'AFD est consciente que l'évolution des relations de dialogue passe par la systématisation de la consultation des ONG dans la préparation des stratégies sectorielles, afin de leur donner une occasion d'influencer le contenu concret de ces cadres d'intervention. Les stratégies géographiques, désormais déterminées au travers de documents cadre de partenariat élaborés sous l'autorité des ambassadeurs, ne sont pas concernées, se situant en dehors des compétences de l'Agence. Cependant, l'Etat mène actuellement une réflexion sur la manière dont les organisations de solidarité internationale pourraient être intégrées à cette procédure.

Jean-Michel Severino aborde ensuite les thèmes de la capitalisation et de l'évaluation. Les expériences actuelles sur ces deux terrains sont modestes. Il existe cependant une possibilité de progresser ensemble pour la formation des collaborateurs, l'apprentissage commun et la mise en commun des savoirs, à travers la division Evaluation de l'Agence et son centre de

formation, le CEFEB. Une identification préalable de sujets de réflexion communs est nécessaire.

Jean-Michel Severino évoque ensuite l'intérêt de l'Agence pour une réflexion conjointe autour du thème de la communication envers l'opinion publique. Si l'Agence ne s'adresse pas directement aux citoyens, elle reconnaît néanmoins l'enjeu fondamental que représente la sensibilisation de l'opinion publique aux problématiques du Sud. Il est évident que l'AFD doit, dans cette démarche, s'appuyer sur les acteurs qui s'adressent déjà aux citoyens, dans l'intention de compléter leur voix, non de s'y substituer. Jean-Michel Severino souligne la nécessité de fournir un effort additionnel de communication envers les citoyens, et que les ONG françaises s'imposent comme les meilleurs partenaires dans cette démarche.

Il aborde ensuite la question des relations financières. Les crédits de l'Agence mis en œuvre par les ONG ont évolué de manière très sensible, passant de 3,5 millions d'euro en 2003 à 16 millions d'euro en 2006. Les anticipations pour 2007 s'élèvent à 22 millions d'euro. Jean-Michel Severino insiste sur la volonté de croissance et l'absence de plafond prédéfini pour cette volumétrie.

Il rappelle les différents types d'instruments financiers intervenant dans les relations AFD/ONG. Les opérations sur les crédits de l'Agence sont une des modalités de travail, mais qui reste cependant insuffisamment représentative de l'esprit de partenariat dans lequel l'AFD souhaite inscrire ses relations avec les ONG. Une autre modalité est le cofinancement sur opérations, qui s'est développé principalement avec les grandes fondations, mais qui est amené à se développer avec les ONG. En effet, la dynamique de croissance des organisations de solidarité internationale et l'évolution de la nature des opérations de l'Agence, qui intervient désormais sur des terrains sociaux et environnementaux, aboutira à la création d'un terrain opérationnel commun.

L'Agence a également développé de nouveaux instruments financiers pour accroître le volume de ses collaborations avec les ONG françaises. Elle a lancé en 2006 deux appels à propositions sur des thèmes et des géographies précises (Niger et Eau). L'AFD a procédé au bilan de ces actions et, sensible aux critiques émises sur l'appel à propositions Niger, a approfondi sa réflexion. Il en ressort que le mécanisme d'appel à propositions peut être pérennisé, si l'on instaure en amont une discussion sur les thèmes et les géographies visés. La sélection des sujets doit être effectuée conjointement par l'AFD et les ONG, et ancrée dans un débat entre les départements sectoriels et les organisations de solidarité internationale. Ce mécanisme sera doté d'une enveloppe budgétaire de 15 millions d'euro sur 3 ans. L'objectif de ce mécanisme est de travailler sur de l'innovation sectorielle, et il doit contribuer au renouvellement des pratiques opérationnelles communes.

Une nouvelle fenêtre procédurale a également vu le jour : les concours de faible montant, entièrement gérés, instruits et mis en œuvre au niveau des agences. Cette Facilité de faible montant, si elle n'est pas exclusivement réservée aux ONG, peut être intéressante pour ces dernières. Elle est, en termes de volume, complémentaire au FSD, et se situe dans la gamme immédiatement supérieure.

Jean-Michel Severino revient ensuite sur le but de cette rencontre, qui est de s'assurer que les directions suggérées par l'AFD pour renouveler son partenariat avec la société civile sont les bonnes. L'Agence réaffirme son souci d'être à l'écoute de propositions complémentaires ou alternatives sur la manière de poursuivre ce dialogue. Elle se situe dans une phase à la fois de

détermination dans la volonté de travailler avec les ONG et dans une phase de modestie dans sa façon de procéder, car seule une discussion sur les principes et les modalités d'une coopération peut permettre de trouver les bons modes opératoires.

Fethi Ben Brahim, chef de la Mission d'Appui à l'Action Internationale des Organisations Non Gouvernementales (MAAIONG) au MAE, souligne que la réunion intervient à un moment très opportun, un mois après une journée commune entre COCAC et directeurs d'agence AFD qui a permis de faire le point. Cette rencontre intervient également à proximité d'un deuxième rendez-vous important de la Coopération, qui est l'Assemblée Générale plénière de la Commission Coopération Développement. Cette rencontre permettra à Mme Brigitte Girardin, ministre déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, de dresser un bilan de l'action de l'Etat en faveur des ONG et de présenter les avancées réalisées depuis deux ans en termes de volume (une augmentation de 60% entre 2006 et 2007) mais surtout en termes de méthodes de travail. Les modalités d'association des ONG au processus d'élaboration des documents cadres de partenariat seront également abordées.

Henri Rouillé d'Orfeuil, Président de Coopération SUD, prend ensuite la parole. Il se félicite du déblocage observé dans les relations entre les ONG et le Ministère des Affaires Etrangères, qui est particulièrement visible dans la Loi de Finances. Coopération SUD a bien noté, dans le Projet d'Orientation Stratégique de l'Agence, la prise en considération des acteurs non gouvernementaux, la création d'un instrument financier plus adapté à l'innovation sectorielle ainsi que l'annonce de procédures accélérées et simplifiées pour les projets d'une taille ne nécessitant pas d'examen trop poussé. Il exprime la satisfaction des ONG sur ces différents points.

Henri Rouillé d'Orfeuil rappelle ensuite que les ONG sont, d'une part, convaincues de l'importance et du rôle-clef des acteurs non-gouvernementaux du Sud dans les processus de développement. Le poids de ces partenaires, qui sont aussi des acteurs économiques, est très important et une coopération, même publique, nationale, doit prendre cela en compte et trouver la méthode *ad hoc* pour atteindre ces acteurs. Il est important de prendre en compte l'existence d'un canal autre que le canal gouvernemental et de considérer l'importance des voies non gouvernementales, en particulier dans les Etats faillis et défaillants.

Les ONG sont par ailleurs engagées dans des actions de plaidoyer et se positionnent sur un champ thématique très large (environnemental, social, commercial, et sur d'autres thématiques comme l'Etat de droit, la sécurité, la paix). Ce champ très vaste amène les ONG à intervenir avec des positions en relative contradiction avec les positions institutionnelles, comme celles des institutions financières internationales par exemple.

Henri Rouillé d'Orfeuil s'exprime ensuite sur le partenariat des ONG avec l'AFD et la nécessité de l'institutionnaliser. Il exprime le souhait d'être informé du but de chaque rencontre, ainsi que de ses suites et du processus global dans lequel elle se situe. Il indique être très favorable à l'instauration d'une journée de synthèse au moment de la semaine du réseau. Sur le thème de la communication, il ajoute que les différentes institutions défendant des positions distinctes, il faut distinguer les domaines sur lesquels une communication conjointe est possible et ceux où une communication séparée s'impose.

Il exprime ensuite une satisfaction générale sur les dispositifs financiers, en particulier sur l'éligibilité des ONG aux concours de faible montant et le fait qu'ils ne se superposent pas au FSD.

Il fait ensuite remarquer, au sujet du cofinancement, qu'il s'avère nécessaire de mener une réflexion autour de l'harmonisation des procédures afin d'améliorer les performances des ONG dans les appels d'offre internationaux. L'absence d'harmonisation a parfois des conséquences lourdes pour les ONG ; certaines ont dû renoncer à des appels d'offres qu'elles avaient remportés du fait de délais différents ou de retards chez les cofinanceurs.

Serge Allou, Directeur du GRET, salue la capacité d'écoute de l'AFD dans le processus d'échange qui a précédé cette rencontre et permis l'élaboration de nouveaux outils. Pour lui, il est temps d'avancer dans la construction concrète de cette relation AFD/ONG.

Il est, d'une part, essentiel que cette relation renouvelée se construise rapidement, et les différents acteurs doivent pour cela s'accorder sur des calendriers et lancer les procédures.

Il rejoint enfin Henri Rouillé d'Orfeuil sur la question de l'institutionnalisation des relations AFD/ONG, car il est pour lui primordial de stabiliser les interlocuteurs et les agendas afin de mieux saisir la perspective dans laquelle les rencontres s'inscrivent.

Il insiste enfin sur la nécessité de limiter les exigences de rendu dans les procédures de financement et surtout de cofinancement, et sur le fait que l'AFD doit s'employer à mieux articuler les dispositifs de reporting avec ceux des autres bailleurs partie au cofinancement.

Pour **Gus Massiah, Président du CRID**, le statut d'opérateur pivot de l'Aide Publique au Développement française confère à l'AFD des responsabilités particulières. Il souhaite entamer une réflexion avec l'AFD sur le lien entre ses actions et l'ensemble des dispositifs de la politique française de coopération. Il demande à l'Agence de préciser quelle conception du développement elle défend et quelles conséquences cela peut avoir sur son action.

Gus Massiah observe actuellement une distorsion entre la culture de l'AFD, telle qu'elle est visible à travers ses projets, et sa stratégie. Il ouvre ensuite deux pistes de réflexion : il constate d'abord que l'AFD s'inscrit dans la ligne de la pensée dominante du développement, telle qu'elle est développée par les institutions internationales, alors même que cette pensée apparaît réellement en crise. Il se demande dans quelle mesure l'AFD peut contribuer à une nouvelle pensée du développement et fait part de l'intérêt des ONG d'en discuter à travers des travaux communs, des séminaires, des débats publics. Il ajoute qu'il est nécessaire de prendre plus en compte l'avis des ONG dans les méthodes, propositions, évaluations qui sont faites.

Il aborde ensuite le thème de l'évaluation et souligne que si l'on pose la question de la transformation des sociétés et non simplement de la réussite d'un projet dans les processus de développement, alors les critères dominants actuels, qui sont ceux de rentabilité financière, ne sont pas appropriés. Il ajoute que les ONG sont demandeuses d'une réflexion sur ce thème.

Jean-Louis Viélajus, Délégué Général du CFSI, salue les propositions intéressantes qui ont été formulées dans le Projet d'Orientation Stratégique. Il souhaite toutefois une clarification supplémentaire quant au partage des tâches entre la MAAIONG et l'AFD.

Nicolas Béroff, Président du CIDR, demande des précisions sur l'articulation entre la facilité d'innovation sectorielle et les appels à propositions. Les précédents appels à propositions étaient davantage des initiatives de l'Agence et Nicolas Béroff souligne qu'il serait souhaitable d'autoriser des propositions, des innovations sectorielles qui soient véritablement à l'initiative d'associations, afin que les ONG soient une vraie force de proposition.

Jacques Ould Aoudia, Président de Migrations et Développement, se plaçant dans la perspective des actions menées avec des migrants, souligne qu'il faut veiller à mieux prendre en compte la demande locale et procéder pour cela à de véritables appels à propositions. Certains offrent encore trop de similitudes avec des appels d'offres classiques et ne se placent pas suffisamment, selon lui, dans une perspective de demande.

Alain Boinet, Directeur de Solidarités, constate la grande inadaptation des instruments français dans le domaine de l'urgence et souligne que les ressources consacrées à l'urgence humanitaire sont loin de refléter l'ambition de la France dans ce domaine. Il déplore l'absence de passerelle, pourtant indispensable, entre urgence et reconstruction à l'échelon institutionnel. Selon lui, l'AFD a pris conscience de l'importance d'agir en amont dans les processus de reconstruction pour mieux engager le développement à venir.

Il s'interroge dans cette perspective sur la stratégie de l'Agence en termes de reconstruction et sur les actions qu'elle envisage dans le post-crise, pour améliorer les conditions d'essor du développement.

Georges d'Andlau, Président de la Plate-Forme pour le Commerce Equitable, souligne ensuite l'intérêt pour les organisations de solidarité internationale de participer au débat politique international. Concernant les collaborations opérationnelles, il suggère de systématiser les consultations avec la société civile sur les stratégies sectorielles et insiste sur la nécessité de définir des règles claires d'accès aux financements et aux cofinancements, pour les initiatives émanant des ONG.

Lucien Cousin, Président du CLONG Volontariat, souligne l'importance de la ressource humaine dans les processus de coopération internationale, dont l'apport est parfois négligé. Il insiste sur l'importance du volontariat qui permet un dialogue prolongé de société civile à société civile.

Xavier Boutin, Directeur Exécutif de l'IECD, soulignant que l'AFD est opérateur des C2D, se demande dans quelle mesure les ONG pourraient être davantage et mieux associées à l'élaboration et à la mise en œuvre des C2D.

Denis Brante, Délégué général du DEFAP, représentant le CLONG Volontariat, demande des précisions sur les procédures et les outils mis à disposition des partenaires du Sud.

Patrick Edel, Président de la Coordination d'Agen, espère pour sa part que l'augmentation des flux financiers transitant par les ONG leur permettra davantage de garder des cadres de haut niveau en leur sein et de disposer ainsi d'interlocuteurs qualifiés à tous les échelons de la concertation.

Pour **Daniel Verger, Directeur de l'action internationale au Secours Catholique**, une des valeurs ajoutées des ONG réside dans leur capacité à faire remonter les paroles des exclus, ce qui est précieux pour l'AFD si elle souhaite être plus à l'écoute des exclus dans ses stratégies sectorielles. Il s'interroge par ailleurs sur les possibilités de faciliter et de développer le soutien aux partenaires du Sud.

Enfin, il exprime la volonté de construire des positions plus synergiques avec l'AFD autour de questions sur lesquelles une sensibilisation de l'opinion est nécessaire, et qui peuvent rejoindre des thèmes de plaidoyer. Il cite notamment comme exemple un possible travail commun autour des industries extractives.

Marc Genève, représentant du CNAJEP, souhaite quant à lui savoir si les projets d'associations qui ne sont pas de solidarité internationale mais de solidarité dans le secteur de la jeunesse peuvent être éligibles aux concours de faible montant.

Philippe Lévêque, Directeur Général de Care France, salue les changements de pratiques et l'évolution significative des montants financiers. Il précise que Care France est à la recherche d'accords cadre sur des volumes financiers importants et que le soutien de l'AFD est fondamental pour obtenir l'effet de levier international actuellement recherché par l'association.

Il souhaite obtenir des précisions sur les relations que le Ministère des Affaires Etrangères ou l'AFD entretiennent avec leurs homologues européens (britanniques, néerlandais) surtout autour de la thématique de l'harmonisation des meilleures pratiques au niveau européen. Il rappelle que les autres acteurs européens apparaissent en avance sur les relations puissance publique/bailleurs/ONG.

Il insiste également sur l'importance de financer l'innovation.

Christophe Courtin, Directeur des programmes du CCFD, se félicite que les annonces faites l'an passé aient été respectées.

Il rappelle le poids de la société civile et se demande comment il est possible de s'assurer que ces voix soient réellement prises en compte dans les décisions de l'AFD.

Il fait ensuite remarquer que l'appel à propositions sur le Niger a montré une divergence entre les analyses de l'AFD et celles des ONG. Christophe Courtin souligne donc la nécessité de planifier des discussions bien en amont lorsque l'Agence se préparera à lancer les prochains appels à propositions.

Il aborde ensuite la question du positionnement de l'AFD dans le débat sur le développement et souhaite qu'elle soit présente dans le prochain Comité d'Orientation Stratégique du C2D Cameroun pour contribuer aux débats autour de la place des ONG dans le système de contrôle des C2D auprès des pouvoirs publics locaux.

Brice Monnou, vice-présidente du COLEIJ, représentant le FORIM, s'interroge sur la place réservée aux OSIM dans le développement des pays du Sud. Elle souligne le rôle essentiel du codéveloppement et s'interroge sur la possibilité de compléter avec les facilités de faible montant les fonds du codéveloppement.

Michel Brugière, Directeur Général de Médecins du Monde, interroge l'Agence sur sa définition de l'urgence et sur ses modalités d'action dans ce domaine.

Anne Héry, responsable du bureau de Paris de Handicap International, clôt le tour de table en insistant à son tour sur la nécessaire institutionnalisation des relations AFD/ONG.

Celle-ci pourrait, selon elle, contribuer à ancrer la place des ONG comme partenaires dans l'esprit des agents de l'AFD et leur permettre de mieux appréhender les spécificités des ONG. Elle souligne les progrès accomplis dans la liberté laissée à l'esprit d'initiative des ONG. Elle fait cependant remarquer qu'il reste encore un changement à opérer dans les mentalités afin de mieux travailler ensemble.

Fethi Ben Brahim revient sur la question du partage de compétences entre la MAAIONG et l'AFD et souligne que la répartition des rôles lui paraît claire. Le mandat de la MAAIONG est le cofinancement de projets dont l'initiative appartient exclusivement aux ONG, sans conditions géographiques ni sectorielles. Elle dispose d'instruments spécifiques (programmes concertés pluri-acteurs, programmes inter-associatifs et conventions-programmes). Seul l'instrument « appel à initiatives », qui sera lancé en 2007 sur trois thématiques (santé/SIDA, jeunesse, eau et assainissement) s'inscrit en complémentarité des appels à propositions de l'AFD. Pour lui, la difficulté pour les ONG réside dans la question de savoir si les projets relevant du secteur transféré à l'AFD dans les pays à crédits déconcentrés sont éligibles à cette enveloppe de crédits déconcentrés. Si l'ONG est française, alors il faut répondre par l'affirmative quel que soit le secteur d'application du projet considéré.

Jean-Michel Severino reprend la parole pour répondre aux questions portant sur les aspects institutionnels de la relation AFD/ONG. Il aborde en premier lieu la question de la répartition des rôles entre l'Etat et l'AFD et fait remarquer que le souhait de relations financières entre les ONG et AFD ne tient pas compte du fait que le premier financeur de l'activité opérationnelle des ONG est le Ministère des Affaires Etrangères. Si l'Agence ne peut pas satisfaire les demandes de financement des ONG, elle souhaite en revanche que le guichet MAAIONG se développe rapidement. C'est en effet là que les ONG trouvent une réponse à la question de leurs relations financières avec la sphère publique.

L'AFD souhaite entretenir avec les ONG une relation d'une autre nature. Elle cherche à savoir comment, en tant qu'opérateur, il lui est possible d'entretenir une relation opérationnelle de terrain avec des organisations riches d'une expérience et de visions différentes des siennes, dont elle peut s'inspirer et auxquelles elle souhaite également apporter des éléments utiles en retour.

Jean-Michel Severino apporte ensuite des explications sur le faible recouvrement des activités de l'AFD avec celles des ONG.

Jusqu'en 1998 mais surtout 2004, l'AFD ne disposait d'aucun mandat sur les champs d'action de la santé et de l'éducation, et n'était présente que faiblement sur les problématiques environnementales, qui sont des domaines d'intervention importants des ONG françaises. Le changement de mandat de l'AFD ouvre la possibilité d'une nouvelle dimension du partenariat. On observe également une croissance du potentiel d'action sur les aspects de co-développement. L'AFD envisage réellement d'intervenir avec et au profit des associations de migrants ou des migrants à titre individuel.

A cela s'ajoute le fait que les géographies de l'Agence étaient auparavant très contraintes. La nature de son activité ne la conduisait pas dans les terrains d'urgence ou de post-conflit. La présence actuelle d'Etats africains dans les zones de post-conflit introduit dans cette perspective des évolutions substantielles. A court terme, les collaborations opérationnelles seront encore limitées mais elles sont appelées à progresser au rythme des évolutions budgétaires. Jean-Michel Severino ouvre ici une parenthèse pour rappeler que les volumes

actuels de l'APD française sont modestes par rapport aux performances antérieures, et que le montant de l'APD française a été divisé par deux en termes relatifs dans les années 1990 (part de l'APD dans le PIB). L'action d'urgence dans les zones de conflits ou post-conflit est pour cela demeurée marginale. Mais si la volumétrie de l'APD bilatérale augmente, une part reviendra aux théâtres de l'urgence.

Jean-Michel Severino aborde ensuite la problématique du volontariat. Ce thème est au cœur de la réforme de l'assistance technique française. Depuis 2004, la responsabilité de l'assistance technique opérationnelle et de la construction des capacités dans les domaines du développement échoie à l'Agence. Celle-ci peut recourir à tous les acteurs possibles, sauf s'il s'agit de domaines souverains auquel cas son interlocuteur est France Coopération Internationale. L'AFD cherche à mettre en place une stratégie de construction de capacités et doit y intégrer les acteurs potentiels avec lesquels elle peut coopérer. Elle envisage donc de construire une relation avec les organisations de volontariat.

Jean-Michel Severino aborde ensuite les aspects intellectuels de la relation entre l'AFD et les ONG. Il reconnaît que l'Agence peut encore progresser dans l'intégration d'autres pensées dans ses modes opératoires et elle est, à ce titre, demandeuse de propositions des ONG afin d'organiser un véritable dialogue contradictoire. Jean-Michel Severino rappelle également l'existence d'une culture professionnelle très forte au sein de l'Agence et souligne qu'un des grands enjeux de la collaboration intellectuelle est de permettre la découverte d'autres cultures professionnelles.

Pour atteindre ces objectifs, l'AFD souhaite continuer à inviter des acteurs tiers à des travaux de concertation et d'évaluation, mais elle souhaite également être invitée à contribuer à l'élaboration des stratégies des organisations de solidarité internationale, afin de pouvoir partager avec elles son expérience et sa pratique.

L'AFD aimerait également qu'un travail d'investissement intellectuel commun puisse voir le jour. Il faudrait pour cela identifier plusieurs thèmes transversaux (comme la RSE, les changements climatiques) sur lesquels l'AFD et les ONG pourraient cheminer ensemble et partager leurs connaissances et leurs interrogations.

Jean-Michel Severino aborde ensuite le thème de la communication et rappelle que le but d'une communication conjointe n'est pas de présenter une voix unique, mais d'intéresser le public français au débat Nord-Sud jusque dans ses contradictions. Le financement du secteur associatif français par les donateurs est un sujet de préoccupation (car les volumes sont faibles). Or, il est dans l'intérêt de l'AFD de trouver chez les ONG des cofinanceurs performants, mettant en œuvre de nombreux projets, et disposant pour cela de davantage de fonds privés. L'Agence réfléchit donc à mettre en place un groupe de travail spécifique afin de mieux sensibiliser le grand public français, démarche à laquelle le MAE pourrait être associé.

Henri Rouillé d'Orfeuil revient sur la collaboration intellectuelle entre AFD et ONG et propose de choisir des thèmes de réflexion et de définir un calendrier des événements ou publications possibles. Les ONG seront, dans ce processus, tentées de choisir des sujets traités au sein des commissions dans lesquelles elles élaborent leurs positions.

Pour lui, il peut être intéressant que l'AFD soutienne les associations dans leurs processus de fundraising et il salue à cette occasion la fructueuse collaboration avec les fondations initiée avec le soutien de l'Agence.

Il revient ensuite sur le thème de la communication et souligne l'expertise des ONG dans les grandes questions sur l'APD et les relations Nord-Sud. Il serait selon lui possible d'engager un travail de réflexion sur la comptabilisation des annulations de dette. Il peut être intéressant d'engager une réflexion commune et de définir des méthodes de communication vis-à-vis du grand public.

Jean-Michel Severino conclut de cette rencontre que les suggestions de l'AFD semblent correspondre aux souhaits et attentes des ONG, sur les aspects touchant à l'institutionnalisation des relations et aux questions financières. Il convient désormais de fournir un travail d'opérationnalisation sur ces aspects et de trouver des canaux de communication mutuels. Il rappelle en conclusion les objectifs pour l'année 2007 : sur le plan financier, il s'agit de mettre réellement en place les appels à propositions de faire vivre les concours de faible montant ; sur le plan intellectuel, il s'agit de fournir un véritable travail intellectuel commun sur un sujet identifié préalablement, en gardant en mémoire que l'essentiel n'est pas d'aboutir à un accord mais de mettre en place un processus de réflexion conjoint.
